



Durée versement IJ en AT et modification rechute en initial

Par **amilcard**, le **27/04/2011** à **13:59**

Bonjour

Je souhaiterais avoir vos renseignements concernant la durée maximum des versements Indemnités Journalières dans le cadre d'un Accident de Travail et les conditions Initial et Rechute.

C'est un peu compliqué je vais tenter d'être le plus précis :

Avril 2006 : Agression physique sur mon lieu de travail reconnaissance de l'AT jusqu'en octobre 2006

Octobre 2006 Changement d'employeur

Mars 2009 Agression verbales et menaces déclarée en rechute par erreur par mon médecin et validée par médecin conseil CPAM

- Est-il possible de reconnaître l'agression de mars 2009 en Accident de Travail Initial en lieu et place d'une rechute (contexte différent, autre employeur etc etc) sachant que mon dernier employeur a fermé depuis quelque mois ?

- Compte tenu de prolongation des AT par mon médecin, quelle est la durée maximum de versements des IJ ?

- Au bout d'un certain temps, les IJ sont-elles remplacées par un autre type de prise en charge et si oui sous quelles formes ?

Merci pour votre aide